

La Secrétaire nationale

Le 30 avril 2021

Modalités d'organisation de la session exceptionnelle de rattrapage du BTS 2021

Il en est des vins comme des examens : si certains nous laissent un goût en bouche tout à fait exceptionnel, d'autres au contraire laissent une empreinte amère qu'on s'empresse d'oublier !

Le millésime 2021 du BTS est un peu de ce vin-là : il a un goût râpeux !

Lors d'un communiqué daté du 29 avril, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a annoncé qu'une session exceptionnelle de rattrapage sera organisée pour le BTS lors de la session 2021.

Le SYNEP-CFE-CGC fait le point :

- Tous les étudiants sont concernés s'ils n'ont pas atteint la moyenne lors de la première session, notamment en cas d'absence à une ou plusieurs épreuves. Si tel est le cas, ils devront justifier leur absence.
- Les jurys d'examen, sur la base de l'ensemble des résultats obtenus et des appréciations figurants au livret scolaire ou de formation, convoqueront les candidats autorisés à se présenter à la session de rattrapage au plus tard 8 jours suivant la proclamation des résultats de la session normale.
- La session de rattrapage sera composée de deux épreuves orales : la première consistera à réévaluer les compétences du candidat dans le domaine des disciplines générales. Le candidat devra choisir la discipline dans laquelle il souhaite être interrogé parmi celles à plus fort coefficient de sa spécialité. La deuxième est une interrogation qui permettra au candidat de faire réévaluer ses compétences dans le domaine professionnel.
- Pour chacune de ces interrogations, les notes obtenues par le candidat pourront remplacer la moyenne initiale de l'ensemble des épreuves ponctuelles du domaine correspondant, dès lors que ces dernières en améliorent la valeur.
- Les coefficients et les notes obtenues lors des évaluations en cours de formation et au stage sont maintenues.
- Les étudiants qui seraient concernés par cette session de rattrapage pourront s'y préparer à l'aide d'un accompagnement spécifique. Des moyens seront mis en œuvre à cet effet.



La Secrétaire nationale

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ! Tel est le mantra de nos Ministres depuis des mois.

Arguant de vouloir préserver la pleine valeur du diplôme et d'accompagner chaque étudiant vers la réussite, le SYNEP-CFE-CGC s'interroge quant à lui sur ce raisonnement captieux.

Cette session de rattrapage inédite a un coût : financier bien sûr mais aussi humain. Au cœur d'une situation sanitaire encore très fortement dégradée, des professeurs seront mobilisés afin d'accompagner les candidats dans des conditions peu optimales. Des questions se posent notamment sur l'organisation qui sera prévue à cet effet : les locaux seront-ils adaptés ? Des tests prévus ? Le brassage limité ?

Quels moyens pour aider les étudiants à se préparer et quand seront-ils attribués ?

Mais surtout quelle valeur à un diplôme où l'on remplace un ensemble d'épreuves par 2 oraux ?

A défaut d'avoir ces réponses aujourd'hui, le BTS 2021 ressemble d'ores et déjà à de la « piquette », dont on aurait mieux fait de se débarrasser !

Sylvie TUROWSKI
Secrétaire nationale